



Association et convention collective

Par **mickey89**, le **19/06/2010 à 17:30**

Bonjour, Mon épouse travaille dans une société à caractère associatif. Cette entité adhère à Syntec. Par le fait qu'elle soit de type associatif, a-t-elle le droit de ne pas appliquer Syntec dans son intégralité ? ex : prime de vacances, 20 min de pause/jour pour les femmes enceintes merci de votre retour

Par **fabienne034**, le **19/06/2010 à 17:54**

bonjour, non elle doit tout appliquer sauf si la convention prévoit elle-même une réserve pour une association 1901 pour tout savoir sur les associations 1901 : <http://www.fbls.net/constitution1901.htm> POUR TOUT SAVOIR Sur les conventions collectives et les contrats de travail <http://www.fbls.net/contratdetravail.htm> allez en bas de page

Par **mickey89**, le **22/06/2010 à 21:00**

merci